

paix du 30. Avril 1748. & en quel état il étoit lorsque le Traité de paix définitif fut signé le 18. Octobre de la même année. Ils prétendirent aussi que pour décider parfaitement la situation où il devoit rester du côté de la mer, il falloit produire des extraits de ce qui étoit stipulé sur ce sujet dans les anciens Traités.

Comme un examen de cette nature auroit donné lieu à des longueurs infinies, & que d'ailleurs on est informé des ordres de la Cour de France pour l'exécution de l'article ci-dessus, c'est ce qui a fait rejeter la proposition avec une si grande supériorité de voix.

III. Malgré tous les ressorts mis en œuvre pour s'opposer à l'affaire de la réduction des intérêts, ou pour la traverser; le Gouvernement n'a rien négligé de tout ce qui pouvoit contribuer au succès de cette affaire. Les mesures qu'il a prises en même-tems pour rembourser ceux qui refuseront de donner leur consentement, sont telles, que l'on s'en promet aussi une entière réussite. Il est même que la crainte du remboursement & le défaut d'occasion pour placer des fonds ailleurs à un intérêt plus avantageux & avec autant de sûreté, ont déterminé déjà un grand nombre de personnes à souscrire aux conditions sous lesquelles la réduction a été annoncée, puisque l'on comptoit déjà le 12. du mois de Mars pour quarante-deux millions de sommes souscrites sur le pied de la réduction de trois pour cent d'intérêt, des Compagnies entières y ayant souscrit, aussi-bien que les Directeurs & Intéressés dans la Banque. Cette somme souscrite auroit de quoi étonner. Mais il faut savoir que suivant l'état des dettes nationales, qui a été remis devant la Chambre des Seigneurs, elles